

DÉLIBÉRATION N° 6

**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MASSE
DU 7 DÉCEMBRE 2017**

Vu le décret n°2015-462 du 23 avril 2015 portant statut de l'Établissement public administratif « la Masse des douanes » et notamment son art.13.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve les remises gracieuses de dettes de [REDACTED]

Le président,



Rodolphe GINTZ